

Secteur des professions réglementées : des notaires et des huissiers de justice sanctionnés

Publié le 24 juin 2019

L'Autorité a prononcé le 24 juin 2019 deux sanctions dans le secteur des professions réglementées qui concernaient les huissiers et les notaires.

Qui ?

Quelles pratiques ?

Sanction prononcée

Autorité
de la concurrence

NOTAIRES

19-D-12

Notaires de Franche-Comté

Mise en place d'une entente tarifaire illégale sur les prix des prestations de négociation immobilière alors que la loi avait institué une concurrence sur les tarifs

GIE Notimo	250 000€
Chambre interdépartementale	45 000€

HUISSIERS DE JUSTICE

19-D-13

Huissiers de justice des Hauts-de-Seine

Mise en place de conditions discriminatoires pour les huissiers issus de la libre installation (avec imposition d'un droit d'entrée de 300 000 €)

Bureau commun de signification des Hauts-de-Seine	120 000€
---	----------

notaires de Franche-Comté pour entente sur les
prix

[Lire le communiqué](#)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Autorité de la concurrence sanctionne le bureau
commun de signification des huissiers de justice
des Hauts-de-Seine pour entente

[Lire le communiqué](#)